

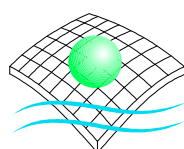
ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie



Résultats de l'enquête sur les consommations d'énergie des établissements pour personnes handicapées de la région Poitou-Charentes



Agence Poitou-Charentes
Energie Déchets Eau

Les résultats présentés ici sont issus d'une enquête menée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), le Conseil Régional et la DRASS. Ils couvrent les années 2000, 2001 et 2002. L'objectif est de donner quelques informations synthétiques concernant les consommations et les dépenses d'énergie des établissements pour personnes handicapées de la région.

Les données de cadrage

- Le secteur de la santé représente 14% des consommations d'énergie du secteur tertiaire.
- Les résultats portent sur les 179 établissements pour personnes handicapées de la région. Ils ont été extrapolés à partir d'un échantillon de 57 réponses et doivent donc être lus avec un marge d'erreur de + ou - 2.5%.
- Le nombre de lits dans les établissements pour personnes handicapées de la région était, en 2002, de 8 191, soit un lit pour 200 habitants.

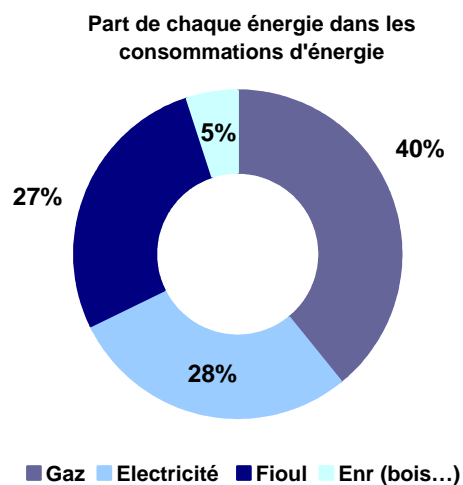
Le bilan énergétique

- En 2002, la consommation d'énergie des maisons de retraite de la région avoisine 103 millions de kWh.
- Entre 2000 et 2002, la consommation d'énergie des établissements pour personnes handicapées croît de 0.5 %, ce qui compte tenu des intervalles de confiance correspond à une stagnation de la consommation sur la période.

Evolution des consommations d'énergie entre 2000 et 2002 (unité : milliers de kWh)

2000	2001	2002
103 022	103 631	103 628

- Avec 37,7% des consommations, le gaz est la première énergie consommée par les établissements pour personnes handicapées. Suivent : l'électricité 29.2% et le fioul 28%.



Le chauffage et l'eau chaude sanitaire représentent 72% de la consommation d'énergie des établissements pour personnes handicapées. Avec 24% de la consommation totale d'énergie, les usages spécifiques de l'électricité représente une part considérable de la consommation. Ceci apparaît d'ailleurs comme une spécificité du secteur. L'écart entre la part de l'électricité dans la consommation totale et la part des usages spécifiques de la consommation montre que 4% de la consommation d'électricité va à la satisfaction des besoins de chauffage.

Les dépenses d'énergie

- En 2002, les dépenses d'énergie s'élevaient à 3.7 millions d'euro. Elles augmentent de 0.5 % en trois ans, ce qui compte tenu des intervalles de confiance correspond à une stagnation.
- Le coût unitaire du kilowattheure passe de 0.031 à 0.032 euro TTC¹ entre 2000 et 2002. Cette hausse est essentiellement due à l'augmentation des prix du fioul et de l'électricité.
- Les dépenses d'énergie représentent entre 2% du budget de fonctionnement total des établissements pour personnes handicapées.
- Avec une dépense moyenne par lit de 458 euros, A titre de comparaison, il faudrait 35 jours d'hospitalisation pour que les recettes du forfait hospitalier couvrent les dépenses d'énergie rattachées à un lit d'une maison de retraite.

Evolution des dépenses d'énergie des établissements pour personnes handicapées entre 2000 et 2002 (unité : euro)

2000	2001	2002
3 738 280	3 799 600	3 757 120

Quelques indicateurs

- Les ratios de consommation/m² obtenus au niveau régional correspondent au niveau des ratios nationaux qui avoisinent 180 kWh/m².
- Les ratios de consommation augmentent avec la taille des établissements, pour atteindre pour les plus gros des ordres de grandeurs similaires à ce qui est obtenu dans les hôpitaux et les cliniques.

Evolution des consommations unitaires des établissements pour personnes handicapées selon leur taille

	Consommation par lit			Consommation par mètre carré		
	2000	2001	2002	2000	2001	2002
< 20	5.262	5.074	5.114	150	152	149
20 à 40	5.366	5.686	5.590	170	173	175
40 à 60	8.184	8.230	8.325	171	167	173
60 à 80	14.185	14.230	14.260	180	182	181
80 à 120	17.294	17.302	17.295	183	190	190
> 120	19.828	19.900	19.830	192	190	189
Moyenne	11.686	11.737	11.735	174	175	176

- La consommation annuelle moyenne de 11 700 kWh/lit correspond à l'émission de 2 tonnes de CO₂. A titre de comparaison, un français émet actuellement 6 tonnes de CO₂ par an. Pour limiter les effets du changement climatique, ce chiffre devra chuter à 1.8 tonnes de CO₂/an d'ici 2050.

¹ Ce coût comporte l'abonnement et le prix de l'énergie.